Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026110-DE

Département d'ILLE ET VILAINE – Arrondissement de RENNES – Canton de Val Couesnon

Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 5 novembre 2026

N° 2026/110

Nombre de conseillers en exercice 15 – de présents 14 – de votants 14
Le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.
La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 29 octobre 2026 ; la séance est publique.

Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme DEBORD, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. LE FLOHIC, Mme RAULT, Mme DETOC, M. PERON, Mme MORIN-FREBOURG, M. ANGER, M. DUGUE, M. GUERIN, Mme ALIX DRUAIS

Absents excusés : Mme MIRA,

Procurations :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. PERON est ainsi désigné(e) pour assurer ces fonctions.

11- Objet : Demande d'une garantie d'emprunt par Espacil Habitat pour la réalisation de travaux sur les logements de la résidence « du Presbytère »

M. le Maire présente la demande de l'entreprise Espacil Habitat sollicitant un accord de principe d'octroi d'une garantie d'emprunt auprès de la commune afin de réhabiliter des logements de la résidence « du Presbytère ».

La réhabilitation concernerait des logements de la résidence du Presbytère à Vieux-Vy-sur-Couesnon et comprendrait des travaux de réfection du plancher, recréation de cave et cuvelage, peintures et doublage thermique, rejointoiement à la chaux, drainage, complément de réseaux d'évacuation, électricité, plomberie, faïence, menuiseries, chauffage et VMC, sols, isolation acoustique, ...
Au plan de financement prévisionnel d'Espacil Habitat le montant à garantir par la commune pour ces travaux est de 312 560 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 035-213503550-20261105-DEL2026110-DE

- Donne un accord de principe à l'octroi d'une garantie d'emprunt à Espacil Habitat pour les travaux de la résidence « du Presbytère » à Vieux-Vy-sur-Couesnon

ADOPTÉ : à 14 POUR

Fait à Vieux-Vy sur Couesnon, le 5 novembre 2026

Le Maire,
Pascal DEWASMES

